

A vintage car is parked on a cobblestone street in a village with stone buildings. The car is a classic convertible with a dark top and wire wheels. The buildings are made of rough-hewn stone, and one has a blue facade. A stone tower is visible on the right. The scene is rendered in a painterly, textured style.

*Bouillac*  
*Auto Rétro*

Le 12 juin 2016

*Association de Véhicules Anciens de Lomagne*



**Le 12 juin 2016**

7h15 : Accueil des Concurrents  
à Bouillac 82, avec café et  
croissants, remise des plaques  
7h45 : Briefing (Présence obligatoire)

8h00 : Départ 1<sup>ère</sup> étape (80km)  
10h00 : Arrivée 1<sup>ère</sup> étape (Pause grillade)  
10h30 : Départ de la 2<sup>ème</sup> étape (80km)

12h30 : Arrivée 2<sup>ème</sup> étape (Bouillac)  
14h00 : Repas



**Prix par Équipage : 100€**

Comprenant l'engagement, 2 repas, 2 plaques rallye,  
l'assistance dépannage sur le rallye, la remise des prix.

Repas supplémentaire adulte : 25€ x .....

Repas supplémentaire enfant : 10€ x .....

## Bulletin d'Engagement

(A remplir en lettres d'imprimerie).

**Pilote :** Nom : ..... Prénom : .....

N° Permis de Conduire (en cours de validité) : .....

Adresse : ..... Ville : ..... C. Postal : .....

**CoPilote :** Nom : ..... Prénom : .....

N° Permis de Conduire (en cours de validité) : .....

Adresse : ..... Ville : ..... C. Postal : .....

**Voiture :** Marque : ..... Type : ..... Année : ..... Cylindrée : .....

Immatriculation : ..... Validité du contrôle technique : .....

**Assurance :** Compagnie : ..... N° De contrat .....

Fait à : .....

Le : .....

Signature :

Chèque à l'ordre de : A.V.A.L.

**Association de Véhicules Anciens de Lomagne**

(encaissement Juin 2016)

À renvoyer avec le bulletin et règlement signés à :

S.A.S. Automobiles GASET • 6, rue Maurice Hurel • 31500 Toulouse

Tél. : 06 22 20 54 14 Mail : bouillac82@orange.fr

# Association de Véhicules Anciens de Lomagne

## Bouillac AutoRétro 2016

### Règlement Particulier

**Article 1 :** L'A.V.A.L. (Association de Véhicules Anciens de Lomagne) organise le **12 Juin 2016** le premier Bouillac Auto Rétro. Il s'agit d'une épreuve de navigation et régularité à parcours secret. Cette manifestation est soumise à déclaration auprès de la préfecture du Tarn et Garonne.

**Article 2 :** Le nombre de véhicules participants est **limité à 60**. Ces derniers doivent être conformes au code de la route, régulièrement assurés et avoir leur contrôle technique à jour.

**Article 3 :** Tous les appareils de navigation sont autorisés. Ne pas oublier carnet, stylo, boussole, calculatrice, chrono...

**Article 4 :** Véhicules acceptés : Date de mise en circulation avant 1985 et véhicules d'exception, à la discrétion de l'organisation.

**Article 5 :** Le montant de l'engagement est fixé à **100 €** par équipage. Le nombre de participants étant limité, seules seront prises en compte les demandes accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de l'A.V.A.L. ainsi que du règlement particulier signé. Ce montant comprend : l'engagement, le petit-déjeuner, les grillades entre les deux étapes, l'apéritif, le repas de midi, 2 plaques de l'épreuve, le road-book, ainsi que la remise des prix.

**Article 6 :** Il est rappelé que la consommation d'alcool doit rester dans le domaine du raisonnable, c'est-à-dire sans abus.

**Article 7 :** Les départs seront donnés de minute en minute.

La plus grande prudence est demandée tout au long de l'épreuve. Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une course, mais d'une épreuve de régularité. **Vous êtes soumis au code de la route.** A aucun moment la vitesse serait un facteur servant à déterminer un éventuel classement. La courtoisie étant de rigueur sur cette épreuve, nous demandons aux participants sur le point de se faire doubler de faciliter les dépassements.

**Article 8 :** Il est recommandé aux participants de faire le plein de carburant. Stations essence : Grenade sur Garonne, Aucamville (82) ou Bouillac. Pas de possibilité de ravitaillement sur les deux étapes.

**Article 9 :** Tous les participants sont assurés à minima en responsabilité civile, ils feront leur affaire de tout éventuel incident qui pourrait survenir. Ils devront s'assurer qu'ils sont couverts par leur assureur pour ce genre de manifestation. Ils déchargent les organisateurs de toute responsabilité, et renoncent à tout recours envers eux.

**Article 10 :** Les participants autorisent l'organisateur, ou toute personne mandatée par ce dernier, à utiliser les photographies et films réalisés à toute fin de publication ou de promotion, et ce, sans contrepartie financière.

**Article 11 :** Date limite de réception des engagements 31 mai 2016 ou dès 60 engagés. Remboursement à 100% si désistement avant le 29 mai 2016, et à 50% du 30 mai 2016 au 12 juin 2016.

**Article 12 :** Il est rappelé que les véhicules doivent être conformes au code de la route, à savoir être en possession de gilets fluos, triangle, contrôle technique à jour.

**Article 13 :** Pénalités : C.P. (contrôle de passage) manquant ou raturé.....= 20 points  
Faux tampons, pincés.....= 20 points  
1 minute d'avance.....= 3 points  
1 minute de retard.....= 1 point  
30 mn de retard après temps imparti sur chaque étape.....= 100 points

Un coefficient multiplicateur sera appliqué en fonction de l'âge de la voiture.

(ex : voiture de 1970, nombre de points X 1,70). Si ex æquo, concurrents départagés à la cylindrée.

**Article 14 :** N° de téléphone d'urgence :

Daniel MOSSER : 06 14 83 57 61 Cathy GASET : 06 07 75 43 73

Francis GASET : 06 22 20 54 14 Jean-Louis LE ROY : 06 74 26 67 02

Le numéro du dépanneur sera indiqué sur le road book .

Je reconnais avoir lu l'intégralité du règlement général et en accepter tous les termes.

Celui-ci est téléchargeable sur le site internet : 3a66.free.fr

Noms, signatures du conducteur et du navigateur précédés de la mention « Lu et approuvé »

